Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Boucher

U41 - Gestion, comptabilité et techniques commerciales

Session 2004 • Code sujet : **22106 - E4-U41** • Durée : **3 h 00** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Amortissement dégressif d'un matériel informatique** (1 question) — **Page 3**
2. **Bilan de départ et détermination de l'emprunt** (1 question) — **Page 4**
3. **Calcul et déclaration de TVA** (1 question) — **Page 5**
4. **Répartition des charges, seuil de rentabilité et point mort** (3 questions) — **Page 6**
5. **Établissement du bilan au 31 décembre 2003** (1 question) — **Page 9**
6. **Organisation de l'inauguration et publicité sur le lieu de vente** (2 questions) — **Page 11**
7. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U41 - Gestion-comptabilité et techniques commerciales/2004/BP Boucher - U41 - Gestion-comptabilité et techniques commerciales - Session 2004 - 3-Sujet.pdf

1. Amortissement dégressif d'un matériel informatique

La boucherie MARTIAL acquiert un matériel informatique pour 4 300 € hors taxes, mis en service le 10 juillet 2003 et prévu pour trois ans d'utilisation. L'exercice comptable correspond à l'année civile et l'amortissement est dégressif, avec un coefficient de 1,25.

Question 1. Établir le tableau d'amortissement du matériel informatique en complétant l'annexe 1 : renseigner les dates, la durée d'utilisation, la méthode, le taux, les bases de calcul, les annuités, les cumuls et les valeurs comptables nettes. Arrondir à deux chiffres après la virgule.

Le taux dégressif est de $\frac{1}{3} \times 1,25 = 41,67\%$. Pour 2003, l'annuité est proratisée sur six mois. En 2004, le taux linéaire sur les deux années restantes, soit 50 %, dépasse le taux dégressif : le solde est alors amorti linéairement.

Année	Base de calcul	Annuité	Cumul	Valeur comptable nette
2003	4 300,00 €	895,83 €	895,83 €	3 404,17 €
2004	3 404,17 €	1 702,09 €	2 597,92 €	1 702,08 €
2005	1 702,08 €	1 702,08 €	4 300,00 €	0,00 €

Renseignements de l'annexe : acquisition le 8 juillet 2003 ; mise en service le 10 juillet 2003 ; durée de trois ans ; valeur d'origine de 4 300,00 € ; taux dégressif de 41,67 %.

Annexe 1 complétée

Matériel Informatique

Date d'Acquisition : 08/07/2003		Durée d'utilisation : 3 ans	
Date de mise en se 10/07/2003		Méthode : Dégressif puis linéaire	
Valeur d'origine : 4 300,00 €		Taux : 41,67 %	

Année	Base de calcul	Annuité	Cumul	Valeur Comptable Nette
2003	4 300,00	895,83	895,83	3 404,17
2004	3 404,17	1 702,09	2 597,92	1 702,08
2005	1 702,08	1 702,08	4 300,00	0,00

✓ RÉPONSE À RETENIR

Amortissement cumulé au 31/12/2005 : 4 300,00 €. Valeur comptable nette : 0,00 €.

2. Bilan de départ et détermination de l'emprunt

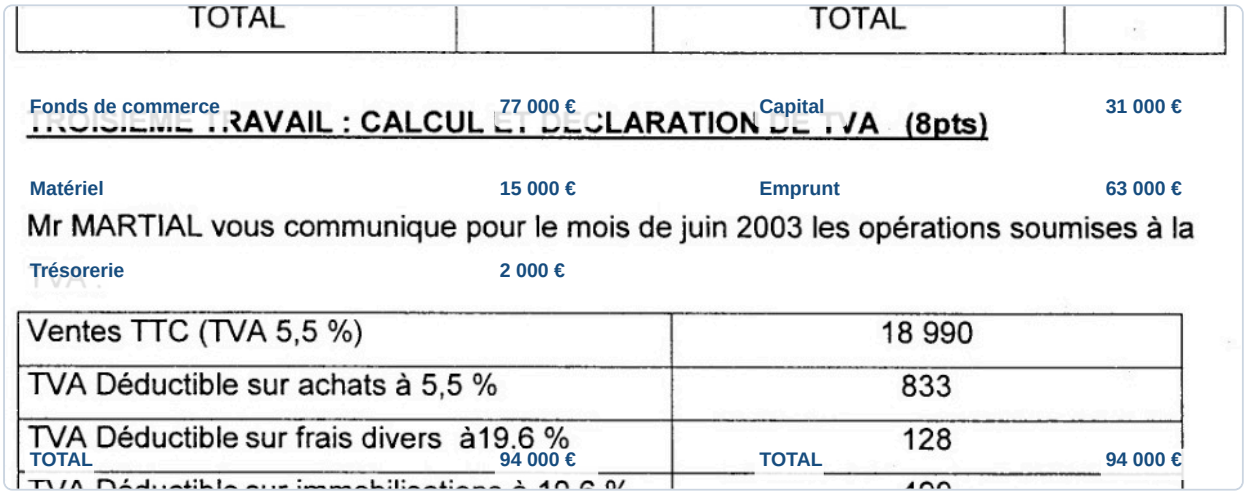
M. MARTIAL envisage l'acquisition d'un nouveau magasin comprenant un fonds de commerce et du matériel, et prévoit une trésorerie pour le démarrage. Il apporte une somme en capital et finance le reste par emprunt.

Question 1. Compléter le bilan de départ de l'annexe 2 en classant les éléments à l'actif et au passif, puis déterminer le montant de l'emprunt nécessaire.

Le fonds de commerce et le matériel sont des immobilisations à l'actif ; la trésorerie est également à l'actif. Leur total vaut 77 000 + 15 000 + 2 000 = 94 000 €. Au passif, le capital apporté est de 31 000 € et l'emprunt équilibre le bilan : 94 000 - 31 000 = 63 000 €.

Bilan de départ	Actif (€)	Passif (€)
Fonds de commerce	77 000	
Matériel	15 000	
Trésorerie	2 000	
Capital		31 000
Emprunt		63 000
Total	**94 000**	**94 000**

Annexe 2 complétée


TOTAL TOTAL

Fonds de commerce 77 000 € Capital 31 000 €

TROISIEME TRAVAIL : CALCUL ET DECLARATION DE TVA (8pts)

Matériel 15 000 € Emprunt 63 000 €

Mr MARTIAL vous communique pour le mois de juin 2003 les opérations soumises à la

Trésorerie 2 000 €

Ventes TTC (TVA 5,5 %)	18 990
TVA Déductible sur achats à 5,5 %	833
TVA Déductible sur frais divers à19,6 %	128

TOTAL 94 000 € TOTAL 94 000 €

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Emprunt nécessaire : **63 000 €**. Total du bilan : **94 000 €**.

3. Calcul et déclaration de TVA

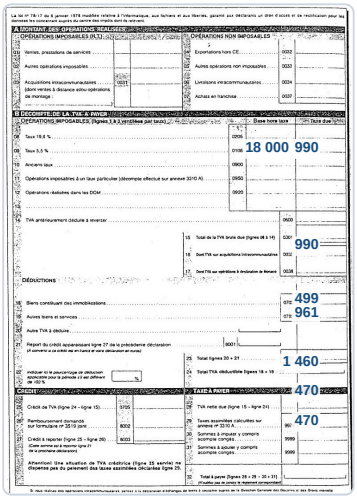
Pour juin 2003, M. MARTIAL communique les ventes TTC soumises au taux de 5,5 % et les montants de TVA déductible sur les achats, les frais divers et les immobilisations. La déclaration de TVA à compléter figure à l'annexe 3.

Question 1. À partir des opérations communiquées pour juin 2003, compléter la déclaration de TVA de l'annexe 3 en renseignant les rubriques et montants applicables.

Les ventes TTC sont converties en base hors taxes : 18 990 / 1,055 = 18 000 €. Déclarez cette base et la TVA correspondante à 5,5 % ligne 09, puis reportez la TVA brute ligne 15. Les déductions sur achats et frais divers sont regroupées ligne 19 ; celle sur immobilisations figure ligne 18. Le total déductible dépasse la TVA brute : inscrivez le crédit ligne 25 et son report ligne 27. Aucun montant n'est à payer ni à rembourser.

Rubrique de l'annexe 3	Montant
Ligne 09 : ventes à 5,5 %, base HT	18 000 €
Ligne 09 : TVA due, puis ligne 15 : total TVA brute	990 €
Ligne 18 : TVA déductible sur immobilisations	499 €
Ligne 19 : TVA déductible sur achats et frais divers	961 €
Ligne 24 : total TVA déductible	1 460 €
Lignes 25 et 27 : crédit de TVA et crédit à reporter	470 €

Annexe 3 complétée : déclaration de TVA de juin 2003



✓ RÉPONSE À RETENIR

TVA collectée : 990 € ; TVA déductible : 1 460 € ; crédit à reporter : 470 €.

4. Répartition des charges, seuil de rentabilité et point mort

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 318 000 € et supporte des charges de matières consommées, de personnel, des frais généraux et d'autres charges. Les parts variables et fixes de ces charges servent à établir le tableau différentiel, calculer le seuil de rentabilité et déterminer la date du point mort.

Question 1. Compléter le tableau de répartition des charges en calculant, pour chaque catégorie, les pourcentages et montants des parts variables et fixes, puis les totaux.

Les matières consommées sont variables à 100 %. Les charges de personnel et les autres charges sont fixes à 100 %. Pour les frais généraux, on applique les taux indiqués : 20 % variables et 80 % fixes. Chaque part en euros se calcule en multipliant le total de la charge par son pourcentage. Les taux des totaux sont calculés par rapport au total des charges, soit 221 000 €. Les parts variables et fixes doivent se répartir la totalité des charges.

Charges	Total (€)	Variable (%)	Variable (€)	Fixe (%)	Fixe (€)
Matières consommées	75 000	100	75 000	0	0
Charges de personnel	80 000	0	0	100	80 000
Frais généraux	35 000	20	7 000	80	28 000
Autres charges	31 000	0	0	100	31 000
Totaux	**221 000**	**37,10**	**82 000**	**62,90**	**139 000**

Les montants variables et fixes réunis correspondent bien aux charges totales.

Répartition des charges complétée

Charges	Montant total	Part variable		Part Fixe	
		%	Montant	%	Montant
Matières consommées	75 000	100 %	75 000	0 %	0
Charges de personnel	80 000	0 %	0	100 %	80 000
Frais généraux	35 000	20 %	7 000	80 %	28 000
Autres charges	31 000	0 %	0	100 %	31 000
TOTAUX	221 000	37,10 %	82 000	62,90 %	139 000

✓ RÉPONSE À RETENIR

Charges variables : 82 000 € (37,10 %) ; charges fixes : 139 000 € (62,90 %).

Question 2. Compléter le tableau différentiel avec les montants et pourcentages du chiffre d'affaires, des charges variables, de la marge sur coûts variables, des charges fixes et du résultat, puis calculer le seuil de rentabilité.

La marge sur coûts variables (MCV) s'obtient en retranchant les charges variables du chiffre d'affaires. Son taux est la MCV divisée par le chiffre d'affaires. Les charges fixes sont ensuite divisées par ce taux pour obtenir le seuil de rentabilité. Dans le tableau, chaque pourcentage est rapporté au chiffre d'affaires de 318 000 €. Au seuil, la MCV couvre exactement les charges fixes et le résultat est nul.

Élément	Montant (€)	Part du CA
Chiffre d'affaires	318 000	100 %
Charges variables	82 000	25,79 %
Marge sur coûts variables	236 000	74,21 %
Charges fixes	139 000	43,71 %
Résultat	97 000	30,50 %

Taux de MCV = 236 000 / 318 000 = 74,21 %. Seuil de rentabilité = 139 000 / (236 000 / 318 000) = 187 296,61 €.

Tableau différentiel et seuil complétés

	Montant	%
Chiffre d'affaires	318 000	100 %
Charges variables	82 000	25,79 %
Marge sur coûts variables	236 000	74,21 %
Charges fixes	139 000	43,71 %
Résultat	97 000	30,50 %

Calcul du seuil de rentabilité

Seuil = charges fixes / taux de MCV

139 000 / 0,7421

187 296,61 €

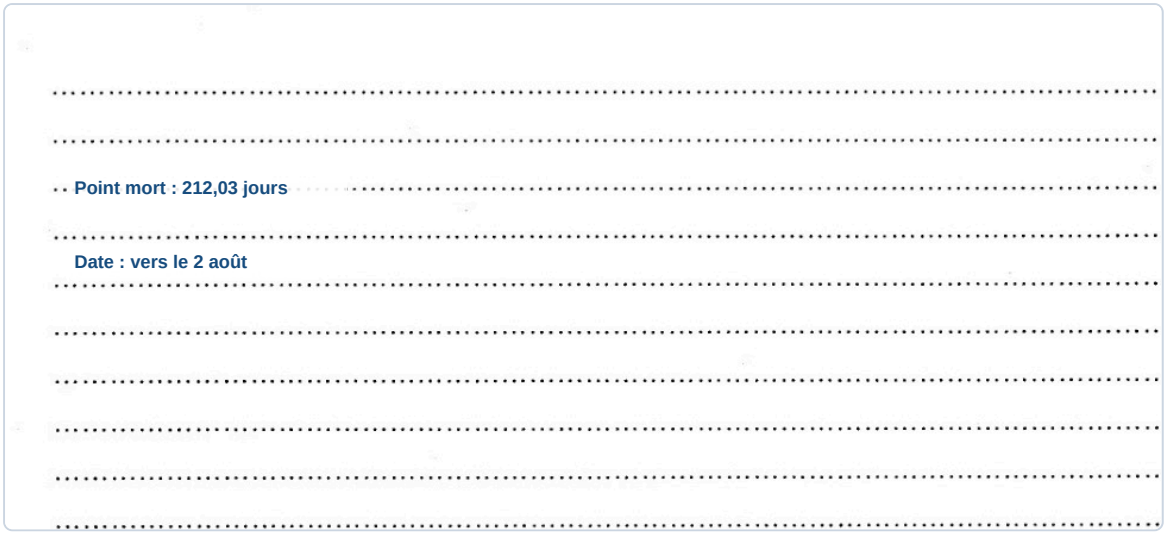
✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Seuil de rentabilité : 187 296,61 € de chiffre d'affaires.

Question 3. Calculer le point mort, c'est-à-dire la date à laquelle le seuil de rentabilité est atteint.

Le point mort correspond au moment où le chiffre d'affaires cumulé atteint le seuil de rentabilité. Avec une activité régulière sur l'année, il se calcule ainsi : seuil de rentabilité / chiffre d'affaires annuel × 360 jours. Ici, le calcul donne 212,03 jours. En convention commerciale de 30 jours par mois, cela représente 7 mois et environ 2 jours à partir du début de l'année, soit le début du mois d'août.

Point mort calculé



✓ RÉPONSE À RETENIR

Point mort : environ 212 jours, soit vers le 2 août.

5. Établissement du bilan au 31 décembre 2003

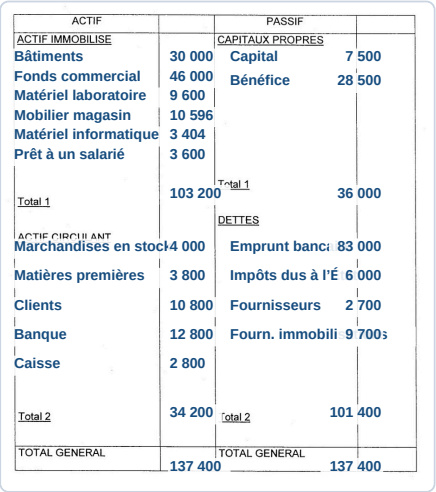
Le sujet fournit les valeurs nettes des éléments du patrimoine de l'entreprise, dont des immobilisations, des stocks, des créances, des disponibilités et des dettes. Il faut classer ces éléments dans le bilan de l'annexe 4 et déterminer le bénéfice.

Question 1. Établir le bilan de l'entreprise au 31 décembre 2003 dans l'annexe 4, en classant les éléments à l'actif et au passif, en calculant les totaux et en déterminant le bénéfice.

Les immobilisations comprennent les biens durables et le prêt au salarié. Stocks, créances clients et disponibilités constituent l'actif circulant. Le bénéfice équilibre le bilan : actif total moins dettes et capital.

Actif	Montant (€)	Passif	Montant (€)
Bâtiments	30 000	Capital	7 500
Fonds commercial	46 000	Bénéfice	28 500
Matériel du laboratoire	9 600	Total capitaux propres	36 000
Mobilier du magasin	10 596	Emprunt bancaire	83 000
Matériel informatique	3 404	Impôts dus à l'État	6 000
Prêt à un salarié	3 600	Fournisseurs	2 700
Total actif immobilisé	103 200	Fournisseurs d'immobilisations	9 700
Marchandises en stock	4 000	Total dettes	101 400
Matières premières	3 800		
Clients	10 800		
Banque	12 800		
Caisse	2 800		
Total actif circulant	34 200		
Total général	137 400	Total général	137 400

Annexe 4 complétée



ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Bâtiments	30 000	Capital	7 500
Fonds commercial	46 000	Bénéfice	28 500
Matériel laboratoire	9 600		
Mobilier magasin	10 596		
Matériel informatique	3 404		
Prêt à un salarié	3 600		
Total 1	103 200	Total 1	36 000
		DETTES	
Marchandises en stock	4 000	Emprunt banc	83 000
Matières premières	3 800	Impôts dus à l'É	6 000
Clients	10 800	Fournisseurs	2 700
Banque	12 800	Fourn. immobili	9 700
Caisse	2 800		
Total 2	34 200	Total 2	101 400
TOTAL GENERAL	137 400	TOTAL GENERAL	137 400

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Bénéfice : 28 500 €. Total du bilan : 137 400 €.

6. Organisation de l'inauguration et publicité sur le lieu de vente

M. MARTIAL ouvre une boucherie dans le centre-ville piéton de Limoges, à proximité de commerces et d'artisans reconnus, avec une vendeuse, un responsable de laboratoire et un apprenti. Il prévoit l'inauguration des locaux et souhaite valoriser un produit AOC par une publicité sur le lieu de vente.

Organisation de la journée d'ouverture

Question 1. Compléter le tableau de l'annexe 5 pour définir et planifier les étapes de l'inauguration : fixer et justifier la date, préciser à qui adresser les invitations et comment les lancer, prévoir les produits du buffet, indiquer les contrôles à la réception des commandes, préparer le point de vente et décrire les étapes de l'accueil des invités. Indiquer les dates prévues.

Étape	Description et justification	Date prévue
Fixer la date	Choisir un samedi pour faciliter la venue des clients et des familles. Vérifier les événements locaux.	6 septembre 2003
Lancer les invitations	Inviter clients, riverains, commerçants voisins, artisans, fournisseurs et élus, par courrier ou remise en main propre, avec affichage en boutique.	Dès le 23 août
Prévoir le buffet	Spécialités bouchères et charcutières, pain du boulanger voisin, pâtisseries et boissons. Commander selon les réponses.	Commande le 25 août
Réceptionner les commandes	Contrôler quantités, conformité, fraîcheur, températures, emballages et dates limites ; respecter la chaîne du froid.	5 septembre
Préparer le point de vente	Nettoyer, installer les produits et le buffet, préparer la signalétique et répartir les rôles.	5 septembre
Accueillir les invités	Saluer, présenter l'équipe et le magasin, proposer une visite et une dégustation, puis remercier les participants.	6 septembre

Calendrier proposé, à confirmer selon les disponibilités locales : les invitations partent environ deux semaines avant. La veille est réservée à la réception des commandes et à l'installation. Le jour même, l'équipe accueille les invités et leur fait découvrir le point de vente.

Annexe 5 complétée : organisation de l'inauguration



✓ RÉPONSE À RETENIR

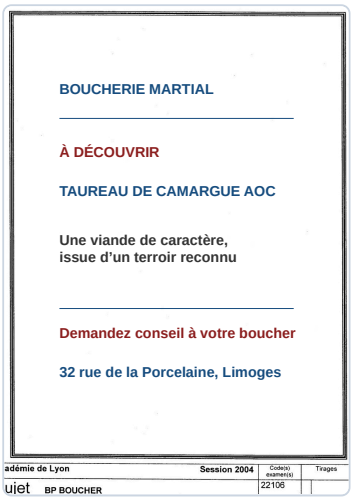
Inauguration proposée le samedi 6 septembre 2003 ; invitations dès le 23 août et préparation du magasin le 5 septembre.

Publicité sur le lieu de vente

Question 2. Élaborer sur l'annexe 6 une affiche publicitaire destinée à une PLV afin de valoriser un produit AOC.

La PLV met en évidence le nom du produit et son appellation, puis invite à le découvrir en magasin. Le Taureau de Camargue bénéficie d'une AOC. L'affiche reste lisible à distance et comporte une accroche courte, une information sur l'origine et un appel à demander conseil au boucher.

Affiche PLV : Taureau de Camargue AOC



✓ RÉPONSE À RETENIR

« Découvrez le Taureau de Camargue AOC » : une viande de caractère, à découvrir chez votre boucher Martial, 32 rue de la Porcelaine, Limoges.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve U41 du BP Boucher, session juin 2004, porte le code 22106 et dure 3 h 00, coefficient 4. Elle couvre la gestion comptable et commerciale de la boucherie MARTIAL : amortissement, bilans, TVA, charges et rentabilité, puis organisation d'une inauguration et création d'une PLV pour mettre en valeur un produit AOC.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En amortissement dégressif, le taux dégressif s'obtient en appliquant le coefficient indiqué au taux linéaire.
- Pour convertir un montant TTC en montant hors taxes, diviser le TTC par 1 augmenté du taux de TVA exprimé en décimal.
- Le seuil de rentabilité est le chiffre d'affaires pour lequel la marge sur coûts variables couvre exactement les charges fixes.
- Un bilan est équilibré lorsque le total de l'actif est égal au total du passif.

Points de vigilance & attentes du jury

- Respecter les dates d'acquisition et de mise en service, la durée et le coefficient indiqués pour l'amortissement.
- Classer les éléments du bilan avant de calculer les totaux et le bénéfice.
- Distinguer les montants hors taxes de la TVA et affecter chaque montant à la bonne rubrique de la déclaration.
- Prévoir un calendrier cohérent pour l'inauguration, les invitations, les commandes, la préparation et l'accueil.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer la base hors taxes des ventes indiquées TTC ?

Divisez le montant TTC par 1 augmenté du taux de TVA exprimé en décimal. La TVA collectée correspond à la différence entre le montant TTC et le montant hors taxes obtenu.

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité à partir du tableau différentiel ?

Calculez la marge sur coûts variables, puis son taux par rapport au chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux de marge pour obtenir le seuil de rentabilité.

Q : Comment répartir le temps pendant cette épreuve de trois heures ?

Le sujet comporte six travaux pour un total de 80 points. Vous pouvez répartir le temps selon les points attribués à chaque travail et conserver une marge finale pour vérifier les calculs et les annexes.

Q : Qu'attend-on dans le tableau d'inauguration et dans l'affiche PLV ?

Le tableau doit proposer des étapes planifiées, justifiées et datées. L'affiche doit mettre clairement en valeur un produit AOC grâce à un message publicitaire adapté à la vente sur le lieu de vente.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U41 - Gestion-comptabilité et techniques commerciales/2004/BP Boucher - U41 - Gestion-comptabilité et techniques commerciales - Session 2004 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Boucher : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.